N° 4 Spécial - Août 2025, pp. 424-444 ISSN : 1996-8310

MEDIAS ET DROITS DES FEMMES EN CÔTE-D'IVOIRE : QUELLES RÉALITÉS ?

Chiayé Marie-Pauline SEKA
Institut National Supérieur des Arts et
de l'Action Culturelle (INSAAC),
Abidjan - Côte-d'Ivoire
sekachiaye@gmail.com/0101085142

Résumé *:*
Considéré comme le quatrième (4è) pouvoir, les médias jouent un rôle incontournable dans toute société. Aux alentours des années 1990, l'espace ***audiovisuel*** *de la Côte-d'Ivoire s'est diversifié avec la mise en place d'une législation autorisant et régulant le pluralisme des médias audiovisuels. Parallèlement, la situation de l'****ivoirienne*** *a fait un bond qualitatif depuis la conférence de Beijing. Les médias ont-ils joué un rôle dans ce changement positif ? L'objectif principal de cette communication est de montrer le jeu trouble des médias dans le* ***combat*** *des* ***droits*** *de la femme. Basée sur l'observation indirecte et la recherche documentaire, nos résultats montrent la quasi-absence de ces médias dans la lutte menée par l'ivoirienne pour ses droits et sa dignité.*

Mots clés *: Audiovisuel-Ivoirienne-Droit-Combat.*

Abstract:
Considered the fourth (4th) estate, the media play an essential role in any society. Around the 1990s, the audiovisual sector in Côte d'Ivoire diversified with the implementation of legislation authorizing and regulating pluralism in audiovisual media. At the same time, the situation of Ivorian women has improved significantly since the Beijing Conference. Have the media played a role in this positive change? The main objective of this paper is to reveal the murky role of the media in the fight for women's rights. Based on indirect observation and documentary research, our findings demonstrate the near absence of these media outlets in the struggle led by Ivorian women for their rights and dignity.

Keywords: *Audiovisual-Ivorian-Law-Fight.*

Introduction

Le féminisme est entré dans la langue française à partir de 1837. Il a longtemps été attribué à tort à Fourier. Il semblerait qu'il fut emprunté à Alexandre Dumas Fils qui écrivait en 1892 dans l'homme-femme : « les féministes, passez-moi ce néologisme, disent : tout le mal vient de ce qu'on ne veut pas reconnaître que la femme est l'égale de l'homme, qu'il faut lui donner la même éducation et les mêmes droits qu'à l'homme »[1]. Selon Fraise, il emprunte le mot au langage médical autour de 1890 pour qualifier un arrêt de développement et un défaut de virilité chez les jeunes masculins. Mais le vocabulaire politique s'empare du mot pour caractériser les femmes, qui revendiquent l'égalité avec les hommes et semblent vouloir leur ressembler.

Dans cette question de mots et de langage, le féminisme sert à désigner « toujours l'autre, l'autre sexe, qu'il soit homme ou femme, comme étant susceptible d'abolir la différence sexuelle. Dans les deux registres, médical et politique, le féminisme est un cas limite où la différence sexuelle est menacée », affirme Fraise (2008, 2). Finalement, l'histoire a donné un sens politique au mot féminisme. Aujourd'hui, c'est à une autre tradition, c'est-à-dire, la commémoration en 1970 du mouvement de la libération des femmes (MLF), que ce mot prend son sens. Comme il y eut un mouvement ouvrier, il y a un mouvement des femmes,

[1] Cité par Geneviève Fraise, ''Féminisme : histoire du féminisme'', Encyclopaedia Universalis, 2008. Texte disponible sur Internet.

un mouvement social, expression d'un groupe social porteur d'une demande de changement général et global de société. Aujourd'hui, il est un ensemble de mouvement et d'idées politiques, philosophiques et sociales qui partagent un but commun : celui de définir, établir et atteindre l'égalité politique, économique, culturelle, personnelle, sociale et juridique entre les hommes et les femmes. C'est un mouvement mondial, car jamais dans l'histoire de l'humanité, autant de femmes, issues de lieux et de milieux divers et différents, ne se sont mobilisées d'une manière si déterminée pour bouleverser idées et pratiques. Jamais auparavant, elles ne se sont fait entendre aussi explicitement sur les aspects les plus divers de leur vie publique et privée.

Pour A. Valcarcel (2014, 5-6), le féminisme est :

> « Une tradition politique, moderne égalitaire et démocratique qui soutient qu'aucun individu de l'espèce humaine ne doit être exclu d'un bien ou d'un droit à cause de son sexe. Le féminisme, c'est penser sans complexe comme si le sexe n'existait pas. Donc, le féminisme n'est pas un machisme inversé, mais quelque chose de très différent : l'une des fortes traditions politiques égalitaires modernes, probablement la plus difficile de surcroît, car elle s'oppose à la hiérarchie la plus ancestrale de toutes. »

Autrement dit, pour elle, le féminisme est une critique du patriarcat et de la domination masculine sous toutes ses formes allant au-delà de la simple égalité des sexes, pour impliquer une transformation sociale et politique. Il n'est donc pas une doctrine unique, mais au contraire un

ensemble de réflexion et d'actions visant à questionner les normes de genre et à lutter pour l'égalité.

Né en Occident, le féminisme a étendu ses branches partout dans le monde et en Afrique. A la suite de leurs consœurs occidentales, les Africaines se sont lancées dans le combat pour l'amélioration de leur situation. A partir de ce désir légitime de s'accomplir totalement, elles partent en croisade contre tout ce qui constitue un frein à leur épanouissement. Elles consacrent de nombreux développements aux difficultés liées à la vie de tous les jours des femmes et imaginent un autre type de femme qui tente de se libérer du carcan patriarcal. Même si les Africaines ont accueilli le mouvement de libération de la femme de façon mitigée, sinon avec beaucoup de scepticisme et de méfiance, elles n'en ont cependant pas rejeté totalement les grandes lignes. Elles essayent en effet, de repenser le concept de façon à lui donner des assises et un contenu qui correspondent le mieux à leurs désirs et leurs aspirations c'est-à-dire, l'émancipation de la femme africaine, pensée comme le combat contre l'oppression de celle-ci, la lutte pour le rééquilibrage des principes masculins et féminins, ainsi que l'insertion de la femme dans la modernité africaine. Elles veulent en clair le respect de leur droit et construire un univers plus humain pour la femme africaine.

En Côte-d'Ivoire, les ivoiriennes ne sont pas en marge de ce combat. A travers des associations, des conférences, l'ivoirienne, depuis toujours luttent pour l'amélioration de sa situation. Parallèlement, dans les années 1990, l'espace

audiovisuel ivoirien s'est diversifié avec la mise en place d'une législation qui autorise et régule le pluralisme des médias audiovisuels. Les stations de radio et de télévisions se sont multipliées tout comme les secteurs de la presse écrite. Aujourd'hui, les chaines traditionnelles sont envahies par de nouvelles chaines. Trente (30) ans après Beijing, les avancées sur la condition sociale de l'ivoirienne a fait un bon selon tous les rapports dressés cette année 2025. Par exemple, dans celui dressé par le MFFE[1] le 11 Mars 2025, la conseillère technique dudit ministère Fofana épouse Binaté Namizata affirme : « les progrès sont indéniables, mais nous devons redoubler d'efforts pour atteindre une égalité réelle et durable. »[2]. Des questions surgissent. Les médias ont-ils réellement participé à ces avancées notoires dans le combat des droits de l'ivoirienne ? Si non, qu'est-ce qui pourrait justifier cette quasi-absence ? Doivent-ils demeurer dans cet état de léthargie ?

L'objectif principal de cette communication est de montrer la quasi-absence des médias traditionnels dans la lutte pour les droits de la femme en Côte-d'Ivoire. De manière secondaire, relever les causes de cette absence et interpeller les autorités audiovisuelles afin de changer la donne car le bien-être de la population doit être un défi majeur pour toute société qui aspire à un développement durable. Pour y parvenir, des méthodes de recherche et d'analyse s'imposent. L'observation indirecte se réfère à une

[1] Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant.
[2] www.efemmes.gouv.ci

observation effectuée à partir d'information ou de données recueillies par une tierce partie, ou à travers un instrument. Elle ne consiste donc pas à observer directement le phénomène mais plutôt à observer ses effets ou les résultats d'une interaction. Ainsi, l'observateur ne voit pas directement le phénomène mais utilise des moyens pour obtenir des informations. Dans le cas de cette communication, les chaines nationales sont les instruments par lesquels nous avons recueillis les données. En effet, les programmes de ces différentes chaînes ne comportent pas ou pratiquement aucun espace réservé aux thématiques des droits de l'ivoirienne. A côté de ces instruments, la recherche documentaire a été d'un apport considérable. Elle a permis d'aller à la recherche de documents ayant un lien certain avec l'objet de notre étude. Quant à la méthode analytique, elle permettra d'analyser à la lumière de toutes ces informations recueillies le rôle joué par les médias. Pour paraphraser Aristote, elle est la partie de la démonstration.
Le travail se fera en deux grandes parties : la première mettra en relief les causes de l'absence médiatique dans le combat des droits de la femme tandis que la seconde partie, sera le lieu de faire des suggestions pour changer la donne.

1. L'absence des médias : causes

L'étude ''égalité des genres dans les médias et les contenus médiatiques'' menée en 2022 par le GRET[1], dit :

[1] Groupe de Recherche et d'Echange Technologique. C'est une ONG française fondée en 1976.

« de manière générale, les médias traditionnels des quatre pays couverts par l'étude s'intéressent peu aux préoccupations spécifiques des femmes. »[1]

La femme dans les sociétés africaines a toujours été entourée de mythes et de mystères. En effet, dans son œuvre (1987, 144), B. Calixthe affirme : « la femme est née à genoux, aux pieds de l'homme. Une évidence inscrite autant qu'une liberté. Les hommes ordonnaient ''prends-donne-fais''. Les femmes obéissent. Ainsi, allait la vie, aussi continuait-elle. » Avec cette suprématie voulue par les lois divines et coutumières, l'homme devient le maître à penser. Cette domination masculine est manifeste dans ses rapports avec la femme. L'Africaine a été très souvent brimée parce qu'inférieure à l'homme. Pendant que ce dernier est honoré et vu comme un dieu, la femme, elle, est rabaissée au rang d'adoratrice de l'homme. Elle a un rôle périphérique, un statut de figurant devant la toute majesté de l'homme, commandeur et décideur. La seule alternative pour la femme, c'est alors le silence et l'acceptation involontaire de toutes ces violences. Jeunes ou adultes, les africaines sont confrontées au même problème : celui de leur subordination à l'homme. Ces lois divines et coutumières qui ont consacré la suprématie de l'homme sur la femme sont tellement ancrées dans les esprits masculins, qu'elles conditionnent leur attitude et comportement vis-à-vis de cette dernière. Pour l'Africain, la femme serait moins intelligente et incapable. Elle n'est rien d'autre que celle qui doit faire des

[1] www.cfi.fr, p 5

enfants, qui doit veiller à leur éducation et développement. C'est pourquoi, sa place de prédilection est le foyer et la maison. En d'autres termes, l'espace privé. Pire encore, l'éducation scolaire lui est rarement dispensée car son être de femme n'est pas compatible à cette éducation. Ainsi, aujourd'hui encore, sa scolarisation est toujours en concurrence avec d'autres préoccupations qui s'accorderaient davantage aux exigences de la femme. Molière (1962, 58) dira que la femme est un être dont la seule science est « la science du ménage. »

De tout temps, la femme est simultanément employée et détestée à la limite comme instrument de production mais appréciée voire glorifiée comme instrument de reproduction. Pour C.C. Vidrovitch (1994, p.10), elle se définit par trois (3) S : « Silence, Sacrifice, Service.» Considérée comme tel, l'espace public ne lui est pas accessible. Selon O. Kaboré, (1987, 118), la société africaine «conçoit la parole féminine comme surtout négative et dangereuse, à l'opposé de celle de l'homme, même si elle lui reconnaît quelques côtés positifs ». Il poursuit son analyse en affirmant : « on pense que la femme est congénitalement incapable de contrôler sa parole. Elle saisit la moindre situation malencontreuse pour laisser libre cours à ses paroles désordonnées dont les conséquences peuvent être imprévisibles. C'est pourquoi, la liberté d'expression de la femme est scrupuleusement codifiée et même restreinte par la société des hommes lorsqu'il s'agit d'affaires sérieuses. Des règles et des interdits sont autant de garde-fous qui

obligent la femme à un usage modéré de sa parole ». (Idem, 118). Ces exemples montrent, en à point douter, que depuis toujours, dans la société africaine, l'homme cherche à contrôler, ou mieux, à s'assurer un contrôle de la parole féminine. Jamais ou du moins dans la plupart des cas, la femme n'a eu droit à la parole quel que soit le lieu où elle se trouve. Les médias ivoiriens ne font pas exception. Le GRET va dans le même sens quand on peut lire : « dans les sociétés patriarcales où la prise de parole publique des femmes reste mal vue ou simplement interdite, les médias qui font preuve de volonté pour le mettre en avant sont freinés par les pesanteurs culturelles ».

Ainsi, s'énonce la véritable cause de l'absence des médias dans la lutte des droits de l'ivoirienne. Subissant les mêmes catégorisations sexistes, les ivoiriennes sont quasi-absentes dans l'espace médiatique ivoirien. Or, qui pourrait mieux parler des problèmes de femmes que les concernées ?

Dans l'étude menée par le GRET, on peut lire ceci : « en Côte-d'Ivoire, les questions liées au genre ne font pas partie des missions des deux instances nationales de régulation des médias, la Haute autorité de la communication audiovisuelle (HACA) et l'Autorité nationale de la presse (ANP) ». (p.3) C'est pourquoi, on observe des stéréotypes sexistes dans les médias ivoiriens. Selon A. Kraidy : « on a l'impression que 30 ans après, on a vraiment stagné voire régressé. La Côte-d'Ivoire est très en retard quand on parle des femmes et du genre, alors qu'en apparence, on a cette image d'un pays moderne. » (Idem, p.5.)Des analyses et des

recherches dans le domaine en disent long. Citons par exemple le programme ''à voix égales'', mis en œuvre par Canal France International. Celui-ci plaide pour plus de femmes dans les médias en Afrique de l'ouest. Lors de la clôture de ses activités le 24 Avril 2025 après deux années d'activités en Côte-d'Ivoire, les conclusions montrent la quasi-absence de l'ivoirienne dans les médias. Lors de cette rencontre, S. Braimah, Directeur exécutif de Media Foundation for West Africa (MFWA) dit : « les médias sont encore dominés par les voix masculines. »[1]. La représentante des médias ivoiriens dans le cadre de ce programme ne pense pas autre chose ; elle qui reconnaît une représentativité féminine encore partielle dans les médias. Par ailleurs, selon les chiffres de la commission paritaire d'attribution de la carte d'identité de journaliste professionnel et de professionnel de la communication, les femmes constituent 20% du secteur des médias.[2] Une autre étude « Médiatisation de la femme, 2019», de la journaliste A. Kraidy, montre une très faible présence des femmes comme sources, cibles et/ou sujets d'information dans l'espace médiatique de la Côte-d'Ivoire. Elle affirme : « les femmes sont sous représentées dans les contenues médiatiques ivoiriens. Autrement dit, les médias contribuent à entretenir le sexisme dans la société ivoirienne. » (Idem, p1).

[1] www.news.abidjan.net

[2] www.lemediacitoyen.com

De fait, les femmes des médias en Côte-d'Ivoire font face à un certain nombre de pratiques jugées peu catholiques. Elles tiennent leur source de tout ce qui a été dit plus haut : les lois et coutumes. La première est la discrimination. Celle-ci se définit comme un traitement moins favorable appliquée à une personne ou à groupe de personnes en raison de caractéristiques personnelles comme l'origine, le sexe, la religion… Cela se manifeste par des actes de rejet, d'exclusion ou d'inégalité de traitement dans divers domaines tels que l'emploi, l'accès aux services… Au travail, celle-ci est un traitement défavorable envers une personne en raison de critères personnels qui ne sont pas liés à son travail ou à ses compétences. Elle est caractérisée par une différence de traitement injustifiée entre employés dans une situation comparable, basée sur des critères autres que le mérite ou les compétences professionnelles. Lors de la cérémonie dédiée à la journée de sensibilisation pour l'amélioration de l'image de la femme dans les médias le 17 Juin 2016 en Côte-d'Ivoire, Monsieur Ydo Y. , représentant – résident de l'Unesco, a confirmé la présence de ce fléau dans l'espace m édiatique ivoirien, lui, qui a plaidé pour que : « plus d'avantages soient accordés à ce que valent les femmes plutôt qu'à ce qu'elles sont. »[1], ''Amélioration de l'image de la femme dans les médias''). L'analyse faite par le GRET dans quatre pays francophones dont la Côte-d'Ivoire, montre clairement que malgré l'adoption et la ratification des textes et conventions internationales et panafricaines sur

[1] www.gouv.ci

l'égalité de genre et la promotion des droits des femmes, notamment la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) de 1979, la Déclaration et la plateforme d'action de Pékin de 1995, et le protocole de Maputo de la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits des femmes en 2003, l'ivoirienne est constamment exposée à la discrimination dans les médias ivoiriens. On peut y lire (2022, p1): « toutefois, ce corpus législatif et réglementaire cohabite toujours avec le droit coutumier et les contraintes religieuses qui entrent en contradiction avec lui. Cela limite dans les faits, les droits des femmes et l'application des lois existantes ».

La deuxième pratique est le fort taux de harcèlement sexuel dont l'ivoirienne est victime. Selon le GRET (p.3) : « dans tous les pays de l'étude, le harcèlement sexuel, interne aux rédactions ou sur le terrain, auprès des sources d'information, est rarement dénoncé à la hiérarchie ou aux autorités judiciaires ». Plus loin, on peut lire : « celles-ci (les femmes) le présentent comme une des principales raisons qui poussent de nombreuses femmes journalistes à abandonner rapidement le métier ». (Idem). Considéré comme un fait banal et naturel à la limite, aucune structure n'est mise en place pour lutter contre ce fléau. Les auteurs de la même étude confirment nos propos quand ils affirment : « les rédactions n'ont aucun dispositif interne de lutte contre le harcèlement ». Du coup, les femmes se retrouvent démunies face à ces pratiques honteuses et dévalorisantes.

Leurs seules armes se limitent le plus souvent à leurs forces de caractères comme l'ont reconnu les femmes interrogées.

La dernière cause de l'absence des femmes dans les médias reste leur propre mentalité. M-L. Zakry, responsable de l'observation Femmes et Médias initié par le projet ''Femmes, occupez les médias de l'institut PANOS en Afrique de l'ouest'', affirme (idem, 5) : « nous-mêmes, nous nous diminuons ». Ayant intégré de manière consciente ou inconsciente toutes les lois et coutumes façonnées en son encontre, l'Africaine en général, et l'Ivoirienne en particulier, a fini de se convaincre de la différence intellectuelle existante entre elle et l'homme. Guidée par cette vision, beaucoup de femmes journalistes préfèrent rester dans les rédactions et à des postes moins exposés et moins valorisants. Cela explique également la forte présence des femmes dans les rôles de présentatrices, se limitant à introduire les reportages produits par des hommes.

En clair, l'absence des médias ivoiriens dans la lutte des droits des femmes est justifiée par l'absence des concernées dans le domaine. Cette absence est due en grande partie aux réalités coutumières et traditionnelles qui continuent de guider l'imaginaire masculin en Côte-d'Ivoire. La mentalité patriarcale façonnée par la tradition et le code socio-culturel établissent la distinction et la frontière entre le monde masculin et le monde féminin. Pour l'Ivoirien, la femme est un être inférieur, qui doit toujours être soumis à la volonté du père, du frère ou du mari. En face du sujet masculin, la femme s'efface, devient inexistante et se fait objet passif.

La problématique des droits de la femme n'est-elle pas cruciale pour que les médias, considérés comme le quatrième (4è) pouvoir soient en marge ? Le développement du pays serait-il vraiment possible si les femmes continuent d'être reléguées au dernier plan ? Proposer des solutions ne serait-il pas opportun ?

2. Pour une meilleure présence des médias

Le rôle des médias dans toute société n'est plus à démontrer. Qualifié de quatrième (4è) pouvoir, ils jouent le rôle de contre-pouvoir. C'est-à-dire de régulateur de la société en questionnant les actions du gouvernement et en mettant en lumière des enjeux importants. L. Gallot ne le contredit pas quand il affirme (2015, 1) : «l'influence des médias a pris une place considérable, ils représentent un pouvoir indéniable dans la société mondiale aujourd'hui ». Cette puissance se traduit selon lui, par leur capacité à fixer les modes de pensée de la société. Autrement dit, les médias ont la capacité de façonner les modes de pensée et de les transformer. Il poursuit en affirmant que cette puissance s'analyse dans la possession des outils et les mécanismes leur donnant la force de s'imposer. C'est pourquoi, ils peuvent conditionner le comportement des auditeurs et des autres pouvoirs. Dans cette vision, son pouvoir est à double tranchant car, autant ils peuvent construire, autant, ils peuvent détruire. Ainsi, d'après Gallot : « ils peuvent définir l'ordre du jour des questions politiques, sociales et

économiques mais également détruire la réputation d'une organisation, une personne ou un groupe de personne ».

Aujourd'hui, les médias participent à la naissance ou à l'émergence de valeurs que les individus acceptent comme valable. Ils permettent de déterminer la plupart du temps les idées, les habitudes et les coutumes. Pour emprunter les mots de L. Gallot, ils sont devenus '' les juges de la vérité''. De fait, les médias décident et dictent la mode, la consommation, les modes de vie. Plus encore, ils déterminent ce qui est juste et ce qui est mal. Ils décident des évènements importants et significatifs dans le monde. Il est ainsi clair qu'ils ont un fort impact sur la formation de l'opinion publique. En fait, ils renseignent les citoyens en leur donnant une pluralité d'opinions et permettent l'expression des politiques, tout en étant une source d'information fiable dans un monde de mi-mensonge et mi-vérité. En informant les citoyens et en mettant en lumière les faits, les médias jouent un rôle de contre-pouvoir face aux structures de pouvoir établies. C'est à juste titre qu'on les considère comme le quatrième pouvoir, comme nous l'avons souligné plus haut. En clair, les médias ont un rôle complexe et multifacette dans la société en jouant entre l'information, le contre-pouvoir et l'influence sur l'opinion publique. D'où une réorientation et une plus grande présence de ceux-ci dans la lutte pour les droits des femmes.

Selon D. Yacouba, conseiller technique du ministère de la Femme (2016, 1) : « il appartient aux journalistes (hommes) de se départir des préjugés afin de s'engager véritablement

dans cette lutte en concevant les relations hommes/femmes de façon plus globale»[1], ''Des professionnels des médias s'engagent pour la lutte contre les violences faites aux femmes''). En d'autres termes, ils doivent déconstruire leur pensée vis-à-vis de la femme. En effet, la considération patriarcale de la femme est le facteur primordial de l'absence de celle-ci dans les médias. Or, cette considération doit disparaître. Le changement des pratiques et des mentalités des responsables des médias, majoritairement de sexe masculin, comme un impératif. De fait, selon l'étude menée par le GRET, le mépris auquel est soumise la femme dans les médias relève de leur chef. Les enquêtes menées le disent clairement : « harcèlement exercé directement par eux-mêmes, incapables à prendre en compte le harcèlement exercé par d'autres, mépris professionnels et déni de compétence, manque de confiance dans les femmes et leurs capacités, préjugés…Ce sont eux le principal obstacle » (Idem, 7). Aussi, est-il nécessaire, de les former et de les initier au management sensible au genre et aux moyens pouvant être mis en œuvre pour lutter contre le harcèlement, faciliter la montée en responsabilité des femmes et véhiculer une image non stéréotypée des hommes et des femmes dans le traitement de l'information. Par ailleurs, afin de lutter efficacement contre ce fléau au sein des médias, plusieurs propositions sont possibles. Par exemple, la création d'une ligne verte afin de dénoncer et signaler le harcèlement ; la mise en place de groupes

[1] www.news.abidjan.net

d'écoute pour le personnel féminin, l'application des lois en vigueur sans faiblir. De manière plus radicale, publier et vulgariser les études menées sur le harcèlement. En fin, favoriser des campagnes pour amener les femmes à la prise de parole.

Parallèlement, le développement personnel des journalistes femmes s'avère opportun. Ayant intériorisé un complexe d'infériorité imposé par la société africaine, l'ivoirienne, à l'instar de l'Africaine, n'a pas confiance en elle. Face aux abus dont elle est victime dans ce secteur, elle préfère se taire et se diminuer. Des ateliers pour prendre confiance en elle, et renforcer ses compétences de leadership et des formations pour apprendre à communiquer avec les médias sont indispensables pour impulser un changement. Ces formations sensibles au genre doivent leur permettre de savoir aborder les sujets de femmes, considérés comme tabous et délicats, sans choquer, ni se mettre soi-même en danger avec la société et être considéré comme ''des dévergondées'' et des féministes radicales. La ministre de la promotion de la Femme, de la Famille et de la protection de l'enfant, Euphrasie Yao abonde dans le même sens. Lors de la cérémonie dédiée à la journée de sensibilisation pour l'amélioration de l'image de la femme dans les médias[1], elle dit : « il faut favoriser les émissions valorisant la femme ». Pourtant, en Côte-d'Ivoire, les émissions traitant des sujets portant sur la femme se font de manière sporadique, notamment pendant les journées des droits de la femme, soit

[1] www.gouv.ci, 2016, p.3

chaque 8 Mars. Dès lors, une reprogrammation des émissions portant sur des sujets féminins s'impose. Les professionnels des médias doivent s'engager à lutter contre tout ce qui est un frein à l'épanouissement et aux droits des femmes. Ils doivent avoir des thèmes significatifs à travers leurs différentes productions audiovisuelles. Par exemple, consacrer des pages, des rubriques ou des émissions traitant des sujets de femmes de façon périodique comme les 8 de chaque mois en référence au mois marquant la Journée Internationale des droits des femmes. La création de réseaux des radios locales pour sensibiliser les zones rurales n'est pas à négliger. Produire si possible des émissions dans les langues locales serait la bienvenue. En effet, les violences et les injustices faites aux femmes tirent leur source dans les traditions et coutumes. La participation des radios locales ou communautaires s'avère important puisque l'étude entreprise par M. Siandeau (2014), montre que même si les deux principales radios nationales couvrent dans la théorie l'ensemble du territoire, force est de reconnaître que dans la pratique, elles ne sont pas accessibles dans toutes les régions du pays.

Une autre solution envisageable est la formation des journalistes femmes aux outils des nouvelles technologies de l'information, en l'occurrence Internet et les réseaux sociaux. Les femmes interrogées lors de l'étude entreprise par le GRET sont unanimes sur ce point. Pour elles, la nécessité d'être formée aux techniques et outils des médias en ligne est une nécessité et une urgence. Elles voient en cela un

moyen de s'émanciper et de se libérer de la tutelle, voire domination patriarcale toujours en vigueur dans les médias traditionnels. En définitive, la solution ultime est la déconstruction de la mentalité masculine afin d'accueillir dans les espaces médiatiques ivoiriens plus de femmes. Cela permettra une meilleure représentation des femmes et donc une meilleure prise en charge des problèmes liés à ces dernières.

Conclusion

Au terme de notre analyse dont le sujet se formule comme suit : « médias et droits de la femme en Côte-d'Ivoire : quelles réalités ? », il ressort que les médias ivoiriens sont pratiquement absent dans ce combat mené par l'Ivoirienne. Pour le démontrer, ce travail s'est fait en deux grandes parties. La première, qui a exposé les causes pouvant expliquer cette absence. La principale est la non présence ou l'insuffisance des concernées dans ce secteur. Cet état de fait est dû aux pesanteurs et stéréotypes qui entourent l'Ivoirienne, tout comme l'Africaine. La deuxième partie quant à elle, s'est axée sur des propositions afin de changer la donne. Ce, d'autant plus que le pays, à l'instar des autres pays du continent, est à un tournant décisif de son histoire. Le rôle indéniable des médias n'étant plus à démontrer, il urge qu'ils prennent une part importante dans ce combat afin de permettre au pays d'enclencher un développement inclusif.

Bibliographie

CALIXTHE Beyala (1987), *C'est le Soleil qui m'a Brûlé*, Paris, Stock.

FRAISE Geneviève (2008), ''Féminisme : histoire du féminisme'', *Encyclopaedia Universalis*, texte disponible sur Internet.

GALLOT Léonard (2015), ''L'influence des médias sur la société'', www.journaldunet.com

KABORE Oger (1987), ''Les paroles des femmes'', *Journal des Africanistes*, Tome 57, pp. 117-132.

MOLIERE (1962), *Les femmes savantes*, comédie en cinq actes et en vers, Palais-Royal, Paris.

VALCARCEL Amélia (2014), ''Qu'est-ce que le féminisme et quels défis lance-t-il ?'', http :www.diba.cat/urbal 12/cdseminari/ponencias/ameliavalcarcelfra

VIDROVITCH Cathérine Coquery (1994), *Les Africaines, histoires des femmes d'Afrique noire du XIX au XX siècle*, Desjonqueres.